# HARTZVILLER

**Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol**

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|---|---|---|---|---|
| A5 | Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement. | Loi n° 62.904 du 4 Août 1962. Décret n° 64-158 du 15 Février 1964. | Arrêté préfectoral du 27.01.2000 portant établissement de servitudes sur fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'assainissement. | Direction Départementale des Territoires<br>Service Aménagement, Biodiversité et Eau<br>5 rue Hinzelin<br>57000 METZ |
| BoisForêt | Protection des bois et forêts soumis au régime forestier. | Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003. | Forêt Domaniale de HESSE | Office National des Forêts (O.N.F.)<br>Agence territoriale de METZ<br>1 rue Thomas Edison<br>57070 METZ |
| EL7 | Servitudes d'alignement. | Art. L.112-1 à L.112-8, L.123-6 et 7, L.131-4 et 6, L.141-3, art. R.112-1 à R.112-3, R.123-3 et 4, , R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière | RD 96 D approuvé le 18/04/87 du PK 3,128 au PK 4,118 | Conseil Départemental de Moselle<br>U.T.T. de SARREBOURG - CHÂTEAU-SALINS<br>Zone artisanale<br>4 rue des créateurs<br>57260 DIEUZE |
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Etablisst par AP du 14/2/05 de servitudes de passage, appui, ébranchage et abattage, pour la construction de l'aliment. du poste de Biberkirch (création d'1 circuit 63/90 KV Biberkirch-Sarrebourg et Héming-Sarrebourg du support n°35 au poste de Sarrebourg | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|---|---|---|---|---|
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Réseau 20 KV. | ENEDIS-ERDF<br>allée Philippe Lebon, BP 80428<br>57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX |
| PT2 | Servitudes de protection contre les obstacles . | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T. | F.H. DABO LE VALSBERG-AMANCE GRAND MONT D'AMANCE, décret du 28/03/1977 | Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz<br>Direction à l'appui du numérique zonal (DANZ) Nord-Est<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>CS 92005<br>57044 METZ Cedex 1 |
| T7 | Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières. | Articles R. 244.1 et D. 244.1 à D. 244.4 du Code de l'aviation civile (Plan circulaire horizontal de rayon 24 Km centré sur l'aérodrome). | Aérodrome de PHALSBOURG-BOURSCHEID de cote limite 460 m NGF, décret du 05/01/1993, (servitude T7 en cours d'abrogation). | Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de Phalsbourg<br>4 route nationale<br>57370 PHALSBOURG |